



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2014

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille quatorze, le 27 mai à 15H00, les conseillers syndicaux désignés dans les comités de territoires se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 19 mai 2014 de Pierre YVROUD, président sortant.

Le doyen, Claude GUERARD préside la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Comité Syndical : appel des délégués
2. Election du président – délibération n°2014-87
3. Détermination du nombre de vice-présidents et d'assesseurs – délibération n°2014-88
4. Election des vice-présidents et assesseurs – délibération n°2014-89 à 2014-106
5. Délégations d'attribution du Comité au Bureau et au Président – délibération n°2014-107

Le benjamin, monsieur RUDLER Cyril est nommé secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL :

Monsieur RUDLER Cyril effectue l'appel des délégués.

Délégués présents et votants :

Délégués du territoire BASSEE ET MONTOIS : M. Jean-Jacques BARBACHOUX – M. Paul BRETHEREAU – M. Alain BURKHARD – Mme Laure LUCE – Mme Evelyne SIVANNE – M. Alain VALLEE ;

Délégués du territoire BRIE ET LAGNY : MM. Philippe BAPTIST – Jacques DELPORTE – Gilles DURAND – Roland LEROY ;

Délégués du territoire CLAYE : Mme Claire CAMIN – Mme Rosette CHAHINIAN - Xavier FERREIRA – Jean-Benoît PINTURIER ;

Délégués du territoire COULOMMIERS : - M. Alexandre DENAMIEL – M. Alain DUMEE - M. Claude GUERARD - M. Michel LEGRAND - Mme Claude RAIMBOURG – M. Stanislas SAUVAGE – M. Richard STEHLIN ;

Délégués du territoire FERTOIS ET OURCQ : M. Gérard BOISNIER – Mme Nicole CONAN – M. Christophe DEFER – M. Philippe FOURMY – M. Bruno GAUTIER ;

Délégués du territoire GATINAIS : MM. Roger BOUCHAIB - Jean-Louis BOUCHUT – Charles CARPENTIER - Gérard CHANCLUD – Jean-Charles TORTA ;

Délégués du territoire MELDOIS ET GRAND MORIN : MM Francis BOURASSIN – Alain BRIAND – Michel GASTINE – Dominique JOLY – Michel LE GLAS – William LEPRINCE - Pascal MACHU – Georges THERRAULT ;

Délégués du territoire MELUN ET FONTAINEBLEAU : MM. Daniel BAUDIN – El Arbi DIHNI – Philippe DOUCE - Michel GARD – Jean-Jacques GRUDE - Michel MENARD – Christian POTLEAU – Marc SAVINO – Alain TRUCHON - Pierre YVROUD ;

Délégués du territoire MORMANT ET NANGIS : MM. Hervé CAMPENON - Gilbert HENNION – Réginald HERBEAUX - Christophe MARTINET - Cyril RUDLER ;

Délégués du territoire PROVINOIS : M. Claude BONICI – Mme Pascale BONTOUR - Daniel FADIN – Philippe FASSELER – Dominique FESSARD ;

Délégués du territoire SEINE ET YONNE : MM. Jean-Jacques BERNARD – Casimir CHEREAU – Jacques ILLIEN - Alain MUNOZ – Jean-Claude VALETTE ;

Délégués représentés :

M. Jean-Claude JEGOUDEZ donne pouvoir à M. Paul BRETHEREAU ;

M. Bernard CARMONA donne pouvoir à M. Gilles DURAND ;

M. Daniel DOMETZ donne pouvoir à M. Jean-Benoît PINTURIER ;

M. Jean-Louis DURAND donne pouvoir à Mme Claire CAMIN ;

M. Daniel BEDEL donne pouvoir à Mme Claude RAIMBOURG ;

M. Olivier DENEUFBOURG donne pouvoir à M. Bruno GAUTIER ;

M. Jacques ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Nicole CONAN ;

M. Fabien VALLEE donne pouvoir à M. Gérard BOISNIER ;

M. Dominique PERNIER donne pouvoir à M. Roger BOUCHAIB ;

M. Franck CALADO donne pouvoir à M. Michel LE GLAS ;

Mme Anne BONIN donne pouvoir à M. Cyril RUDLER ;

M. Michel FERON donne pouvoir à M. Hervé CAMPENON
M. Jacques DROUHIN donne pouvoir à M. Jean-Jacques BERNARD

Délégués excusés : M. Fabrice STEFANIK - Stéphane DEVAUCHELLE – Denis CELADON - Alain POURSIN - Christian MOREAU – Serge BARBERI – Hervé ARMANINI

Le président constate le quorum (64 membres présents à l'appel) et installe le nouveau comité syndical.

Nombre de membres dont le Comité doit être composé	84	Nombre de membres en exercice	84
Nombre de membres présents (votants ou non)	64		
Suffrages exprimés (votants)	77		
Dont pouvoirs	13		

Assistaient à la réunion, outre les conseillers syndicaux :

M. Didier FENOUILLET, Directeur Général des Services du S.D.E.S.M. - Melle Christelle PIART, Directrice Administrative Financière et des ressources humaines du S.D.E.S.M.

2. ELECTION DU PRESIDENT

DELIBERATION N°2014-87

Le président, M. Claude GUERARD fait lecture des articles suivants :

Le président est élu parmi les membres composant le comité syndical. Il sera obligatoirement membre du Bureau.

Selon l'article L.5211-2 les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier relatives aux maires et aux adjoints sont applicables aux présidents et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.

Ainsi les articles L.2122-4 et L.2122-7 modifiés pour les EPCI doivent être appliqués pour l'élection du président : « nul ne peut être élu président s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus et son élection est à bulletins secrets à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Selon l'article L 5211-9 du CGCT, le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Est enregistrée la candidature suivante :

M. Pierre YVROUD.

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 4
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 73

A noter que la majorité absolue s'établit à 37 voix

A obtenu :

M. YVROUD : 73 voix

Monsieur Pierre YVROUD est proclamé président et est immédiatement installé.

Monsieur YVROUD prend la présidence du comité syndical.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'ASSESEURS :

Selon la nouvelle rédaction de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

DELIBERATION N°2014-88

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

.DECIDE de fixer le nombre des membres du bureau comme suit :

- 15 (quinze) vice-présidents
- 3 (trois) assesseurs

4. ELECTION DU 1^{ER} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-89

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Christian POTEAU

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 2
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 75

A noter que la majorité absolue s'établit à 38 voix

A obtenu :

M. POTEAU : 75 voix

Monsieur Christian POTEAU est proclamé 1^{er} vice-président et est immédiatement installé.

5. ELECTION DU 2^{EME} VICE PRESIDENT :

Monsieur FOURMY Philippe quitte la séance et donne pouvoir à monsieur Christophe DEFER

DELIBERATION N°2014-90

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Pascal MACHU

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 4

◇ nombre de suffrages exprimés : 73

A noter que la majorité absolue s'établit à 37 voix

A obtenu :

M. MACHU : 73 voix

Monsieur Pascal MACHU est proclamé 2^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

6. ELECTION DU 3^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-91

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Christophe MARTINET

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 5

◇ nombre de suffrages exprimés : 71

A noter que la majorité absolue s'établit à 36 voix

A obtenu :

M.MARTINET : 71 voix

Monsieur Christophe MARTINET est proclamé 3^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

7. ELECTION DU 4^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-92

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Jacques ROUSSEAU. Monsieur Rousseau, absent lors de la séance, a adressé sa candidature par écrite à monsieur YVROUD, président sortant. En outre madame CONAN a procédé du courrier de candidature.

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 14

◇ nombre de suffrages exprimés : 63

A noter que la majorité absolue s'établit à 32 voix

A obtenu :

M. Jacques ROUSSEAU : 63 voix

Monsieur Jacques ROUSSEAU est proclamé 4^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

8. ELECTION DU 5^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-93

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Stanislas SAUVAGE

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 3

◇ nombre de suffrages exprimés : 74

A noter que la majorité absolue s'établit à 38 voix

A obtenu :

M. SAUVAGE : 74 voix

Monsieur Stanislas SAUVAGE est proclamé 5^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

9. ELECTION DU 6^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-94

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Gérard CHANCLUD

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 5
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 72

A noter que la majorité absolue s'établit à 37 voix

A obtenu :

M. CHANCLUD : 72 voix

Monsieur Gérard CHANCLUD est proclamé 6^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

10. ELECTION DU 7^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-95

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de Madame Claire CAMIN

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 7
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 70

A noter que la majorité absolue s'établit à 36 voix

A obtenu :

Mme CAMIN : 70 voix

Madame Claire CAMIN est proclamée 7^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

11. ELECTION DU 8^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-96

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Paul BRETHEREAU

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 7
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 70

A noter que la majorité absolue s'établit à 36 voix

A obtenu :

M. BRETHEREAU : 70 voix

Monsieur Paul BRETHEREAU est proclamé 8^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

12. ELECTION DU 9^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-97

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Philippe BAPTIST

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 11

◇ nombre de suffrages exprimés : 66

A noter que la majorité absolue s'établit à 36 voix

A obtenu :

M. BAPTIST : 66 voix

Monsieur Philippe BAPTIST est proclamé 9^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

13. ELECTION DU 10^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-98

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Jean-Claude VALETTE

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 6

◇ nombre de suffrages exprimés : 71

A noter que la majorité absolue s'établit à 36 voix

A obtenu :

M. VALETTE : 71 voix

Monsieur Jean-Claude VALETTE est proclamé 10^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

14. ELECTION DU 11^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-99

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Daniel FADIN

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 9
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 68

A noter que la majorité absolue s'établit à 35 voix

A obtenu :

M. FADIN : 68 voix

Monsieur Daniel FADIN est proclamé 11^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

15. ELECTION DU 12^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-100

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Michel GARD

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 8
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 69

A noter que la majorité absolue s'établit à 35 voix

A obtenu :

M. GARD : 69 voix

Monsieur Michel GARD est proclamé 12^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

16. ELECTION DU 13^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-101

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Est enregistrée la candidature de monsieur Jean-Jacques BARBACHOUX

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 9
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 68

A noter que la majorité absolue s'établit à 35 voix

A obtenu :
M. BARBACHOUX : 68 voix

Monsieur Jean-Jacques BARBACHOUX est proclamé 13^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

17. ELECTION DU 14^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-102

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Sont enregistrées les candidatures de messieurs Jacques DELPORTE et Jean-Jacques BERNARD

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 2

◇ nombre de suffrages exprimés : 75

A noter que la majorité absolue s'établit à 38 voix

Ont obtenu :

M. DELPORTE : 52 voix

M. BERNARD : 23 voix

Monsieur Jacques DELPORTE est proclamé 14^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

18. ELECTION DU 15^{EME} VICE PRESIDENT :

DELIBERATION N°2014-103

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre de vice-présidents

Sont enregistrées les candidatures de messieurs Claude GUERARD, Jean-Benoît PINTURIER, Alexandre DENAMIEL

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 1

◇ nombre de suffrages exprimés : 76

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

Ont obtenu :

M. GUERARD : 34 voix

M. PINTURIER : 18 voix

M. DENAMIEL : 24 voix

La majorité n'étant pas atteinte par un candidat, un deuxième tour est nécessaire.

Monsieur El Arbi DIHNI quitte la salle et donne pouvoir à monsieur Pierre YVROUD.

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

2^{ème} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 1
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 76

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

Ont obtenu :

- M. GUERARD : 35 voix
- M. PINTURIER : 15 voix
- M. DENAMIEL : 26 voix

La majorité n'étant pas atteinte par un candidat, un troisième tour est nécessaire.

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

3^{ème} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 1
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 76

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

Ont obtenu :

- M. GUERARD : 37 voix
- M. PINTURIER : 13 voix
- M. DENAMIEL : 26 voix

Monsieur Claude GUERARD est proclamé 15^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

19. ELECTION DU 1^{ER} ASSESSEUR :

DELIBERATION N°2014-104

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre d'assesseurs

Est enregistrée la candidature de monsieur Gilles DURAND

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

- ◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77
- ◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 0
- ◇ nombre de suffrages exprimés : 77

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

A obtenu :

- M. DURAND : 77 voix

Monsieur Gilles DURAND est proclamé 1^{er} assesseur et est immédiatement installé.

20. ELECTION DU 2^{EME} ASSESSEUR :

DELIBERATION N°2014-105

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre d'assesseurs

Est enregistrée la candidature de monsieur Jean-Jacques BERNARD

Sont scrutateurs : Mme Nicole CONAN, Mme Laure LUCE et M. Cyril RUDLER.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 0

◇ nombre de suffrages exprimés : 77

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

A obtenu :

M. BERNARD : 77 voix

Monsieur Jean-Jacques BERNARD est proclamé 2^{ème} assesseur et est immédiatement installé.

21. ELECTION DU 3^{EME} ASSESSEUR :

DELIBERATION N°2014-106

Vu l'article L5211-10 du CGCT ;

Considérant la délibération n°2014-88 déterminant le nombre d'assesseurs

Est enregistrée la candidature de monsieur Cyril RUDLER

Sont scrutateurs : MM. Bruno GAUTIER, Jean-Jacques GRUDE, Marc SAVINO.

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 77

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 0

◇ nombre de suffrages exprimés : 77

A noter que la majorité absolue s'établit à 39 voix

Ont obtenu :

M. RUDLER : 77 voix

Monsieur Cyril RUDLER est proclamé 3^{ème} assesseur et est immédiatement installé.

22. DELEGATIONS DU COMITE AU BUREAU ET AU PRESIDENT :

Monsieur Réginald HERBEAUX quitte la séance et donne pouvoir à monsieur Christophe MARTINET

DELIBERATION N°2014-107

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment son article L.5211-10 §3 1° à 7° ;

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

Article 1^{er} : de conserver les attributions suivantes :

- Vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- Approbation du compte administratif
- Dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 (saisine de la Chambre Régionale des Comptes sur la non-inscription au budget de dépenses obligatoires)
- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat
- Adhésion du Syndicat à un établissement public
- Délégation de service public
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Article 2^{ème} : de déléguer au président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement avec les communes et les tiers, de toutes les conventions, notamment financières et/ou de désignation de maîtrise d'ouvrage, liées aux travaux réalisés par le Syndicat, tant pour lui-même en ce qui concerne les réseaux électriques et les infrastructures de charge des véhicules électriques, après transfert de compétence, que pour le compte des maîtres d'ouvrages concernant les réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, avec les membres et les tiers, des actes de toute nature (servitudes, mises à dispositions...), et quelle qu'en soit la forme, nécessaire à l'établissement et/ou au maintien sur la propriété d'autrui, d'équipements liés au service public de la distribution électrique et des infrastructures de charge
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (signer tout bail de location et régler les dépenses y afférentes)
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au S.D.E.S.M.

Article 3^{ème} : de déléguer au Bureau toutes les autres attributions non expressément conservées par le Comité et ni déléguées par ce dernier au Président.

23. QUESTIONS DIVERSES

Le prochain comité syndical aura lieu le 26 juin 2014 à 15h00 et le prochain bureau le 10 juin à 15h00

Fait à La Rochette, le 3 juin 2014

Le Président,
Pierre YVROUD.

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a large, sweeping flourish on the right side.

Les membres présents du comité syndical,
Suivant la liste ci-dessous.

Comité syndical
Approbation de la séance du 27 mai 2014

BAPTIST Philippe Brie et Lagny	BARBACHOUX Jean- Jacques Bassée et Montois	BAUDIN Daniel Melun et Fontainebleau	BERNARD Jean-Jacques Seine et Yonne
BOISNIER Gérard Fertois et Ourcq	BONICI Claude Provinois	BONTOUR Pascale Provinois	BOUCHAIB Roger Gâtinais
BOUCHUT Jean-Louis Gâtinais	BOURASSIN Francis Mellois et Grand Morin	BRE'THEREAU Paul Bassée et Montois	BRIAND Alain Mellois et Grand Morin
BURKHARD Alain Bassée et Montois	CAMIN Claire Claye	CAMPENON Hervé Mormant et Nangis	CARPENTIER Charles Gâtinais
CHAHINIAN Rosette Claye	CHANCLUD Gérard Gâtinais	CHEREAU Casimir Seine et Yonne	CONAN Nicolle Fertois et Ourcq
DEFER Christophe Fertois et Ourcq	DELPORTE Jacques Brie et Lagny	DENAMIEL Alexandre Coulommiers	DIHNI El Arbi Melun et Fontainebleau
DOUCE Philippe Melun et Fontainebleau	DUMEE Alain Coulommiers	DURAND Jean-Louis Claye	FADIN Daniel Provinois
FASSELER Philippe Provinois	FERREIRA Xavier Claye	FESSARD Dominique Provinois	FOURMY Philippe Fertois et Ourcq
GARD Michel Melun et Fontainebleau	GASTINE Michel Mellois et Grand Morin	GAUTIER Bruno Fertois et Ourcq	GRUDE Jean-Jacques Melun et Fontainebleau
GUERARD Claude Coulommiers	HENNION Gilbert Mormant et Nangis	HERBEAUX Réginald Mormant et Nangis	ILLIEN Jacques Seine et Yonne

Comité syndical
Approbation de la séance du 27 mai 2014

JOLY Dominique Mellois et Grand Morin	LE GLAS Michel Mellois et Grand Morin	LEGRAND Michel Coulommiers	LEPRINCE William Mellois et Grand Morin
LEROY Roland Brie et Lagny	LUCE Laure Bassée et Montois	MACHU Pascal Mellois et Grand Morin	MARTINET Christophe Mormant et Nangis
MENARD Michel Melun et Fontainebleau	MUNOZ Alain Seine et Yonne	PINTURIER Jean-Benoît Claye	POTEAU Christian Melun et Fontainebleau
RAIMBOURG Claude Coulommiers	RUDLER Cyril Mormant et Nangis	SAUVAGE Stanislas Coulommiers	SAVINO Marc Melun et Fontainebleau
SIVANNE Evelyne Bassée et Montois	STEHLIN Richard Coulommiers	THERRAULT Georges Mellois et Grand Morin	TORTA Jean-Charles Gâtinais
TRUCHON Alain Melun et Fontainebleau	VALETTE Jean-Claude Seine et Yonne	VALLEE Alain Bassée et Montois	YVROUD Pierre Melun et Fontainebleau